



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 26851

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la formation des jeunes par l'apprentissage. Face au chômage des jeunes et aux difficultés de certaines entreprises à recruter, la relance de l'apprentissage apparaît aujourd'hui indispensable. Or, cette voie de formation est aujourd'hui dévalorisée auprès des jeunes et de leur famille. En conséquence, compte tenu des enjeux économiques et sociaux, il lui demande de préciser les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement pour revaloriser l'image de l'apprentissage.

Texte de la réponse

La politique d'apprentissage que le Gouvernement compte soutenir s'appuie sur un double constat. D'une part, les petites entreprises rencontrent des difficultés importantes pour recruter du personnel qualifié et pour trouver des repreneurs. D'autre part, pour de nombreux jeunes sans emploi, l'apprentissage apparaît comme le dispositif de formation initiale favorisant le mieux l'insertion professionnelle et l'initiative entrepreneuriale. Le premier objectif d'une réforme de l'apprentissage doit donc consister à revaloriser ces formations aux yeux du public, pour qu'elles donnent lieu à un choix positif de la part des jeunes et de leur famille. C'est pourquoi le Premier ministre a chargé le secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation de conduire une réflexion, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, pour développer l'apprentissage dans le commerce, l'artisanat et les services. A ce stade, trois axes ont été identifiés. Il s'agit tout d'abord, par des actions d'information appropriées, de renouveler l'image de l'apprentissage et d'améliorer l'orientation des jeunes vers ses filières avec le concours des enseignants de l'éducation nationale. Il convient ensuite d'aménager la condition de l'apprenti en améliorant sa situation matérielle (transport, logement, rémunération) et en adaptant les parcours pédagogiques aux profils des jeunes. Enfin, il faut adapter l'apprentissage aux réalités et aux besoins des entreprises, notamment en assurant l'équilibre économique du contrat et en reconnaissant le rôle formateur de l'entreprise. Les résultats de ces consultations ont fait l'objet d'un livre blanc, présenté le 16 octobre 2003, qui servira de support à une plus large concertation en vue d'une réforme d'ensemble dont les mesures législatives pourraient être soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi sur la formation professionnelle en préparation au ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26851

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7970

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9045